

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 21 novembre 2024

Délibération N° : 2024 - 11 - 04

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 15 novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MAGUEREZ Thierry, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 15	Pour : 14	Contre :	Abstention : 1
-----------------------------	------------------	-----------------	--------------	----------	----------------

Présents : Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Virginie MASSEY.

Absent excusé : Bernard MICHEL, Jérôme BOITE et Paul LAURENT.
Bernard MICHEL a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ.
Paul LAURENT a donné pouvoir à Benjamin TREGUER.
Jérôme BOITE a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRALL

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2023

Rapporteur : M.l'Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport annuel fait l'objet d'une communication au conseil municipal. Le rapport annuel se trouve sur le porte-document électronique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2023.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Laure GRALL



L'Adjoint au Maire,
Thierry MAGUEREZ

